

Renforcement du réseau de distribution d'énergie électrique. élèvement de tension. Par délibération du 31 janvier 1967 approuvée le 24 février, le montant des travaux de renforcement du réseau de distribution d'énergie électrique, élèvement de tension, a été chiffré.

de tension - n° 62

visé par le
Comité Rural, Eau et Forêt
du et approuvé
par le conseil municipal le 16 février 1967
Le Préfet
Cocci le Préfet
Le Maire, Gabriel
Cocci

Suite à la lettre du 10 juillet 1967 de M. le Directeur en chef du service rural des Eaux et des Forêts, le montant de la dépense est ramené de 76.000 à 69.000 F. Le financement est désormais le suivant :

Subvention de l'Etat	= 38%	-	22.750 F	
Participation EDF	= 30%	-	32.500 F	
Participation C.M.E.	= 10%	-	9.750 F	69.000 F

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le projet de renforcement
- envisage de financer la part de la C.M.E. sur fonds libres.

(48.000 F sont inscrits au B^d A^d 68 en dépenses et 38.250 F en recets.)

(31.000 F - d^o - B^d D^o 67 en dépenses et 26.350 F en recets.)

- sollicite la subvention du Ministère de l'Agriculture et la participation d'EDF.